# Les services à la personne



**Entreprises** 

**Particuliers** 

Intervenants à domicile





Services à la personne Agence nationale

# Sommaire

- 3 Edito
- 4 Les services à la personne : qu'est-ce que c'est?
- 5 Cesu, le chèque qui rend service à tout le monde
- Services à la personne: MODE D'EMPLOI
- 6 Entreprises

Vous êtes employeur et souhaitez faciliter la vie de vos salariés

8 Particuliers

Vous avez besoin d'un service à domicile

10 Intervenants à domicile

Vous voulez travailler dans les métiers de services à la personne

- Portraits de services à la personne
- 12 La garde d'enfants
- 13 Le soutien et l'accompagnement scolaires
- 14 Les petits travaux de jardinage
- 15 L'entretien ménager de la maison
- 16 L'entretien pratique de la maison
- 17 L'assistance administrative et informatique
- 18 L'assistance aux seniors et aux personnes handicapées
- 19 Le portage de repas et de courses à domicile
- Informations pratiques
- 20 L'Agence nationale des services à la personne
- Les enseignes nationales de services à la personne
- 21 Contacts utiles
- 22 Les délégués territoriaux



# Les **besoins** des uns sont les **emplois** des autres

Le développement des services à la personne ne constitue pas seulement un enjeu majeur pour la création d'emplois dans notre pays.

C'est également un sujet de société, parce que ces services répondent à des besoins et des attentes que chacun d'entre nous peut éprouver dans sa vie quotidienne.

Lever simultanément l'ensemble des freins qui entravent le développement de ces services dans notre société : telle est la condition pratique de ce qu'il faut bien appeler la « révolution des services à la personne ».

# Avec le Cesu, simplifiez-vous la vie!

Le Cesu incarne cette révolution. Il s'inscrit dans un dispositif qui simplifie les démarches administratives, allège le coût des services et offre aux salariés du secteur de véritables perspectives de professionnalisation.

Les services à la personne, c'est se faciliter la vie pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, trouver plus facilement une solution de confiance pour faire garder ses enfants, permettre à une personne âgée de faire le choix de rester chez elle, dans un environnement qu'elle connaît.

Pour y parvenir, le Cesu est l'outil mis au service de tous.

Emparez-vous en.

## Jean-Louis Borloo

Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

# Les services à la personne

# Qu'est-ce que c'est?

Les services à la personne, payables en Cesu, sont en général effectués à votre domicile.

# Les services à la famille

## Garde d'enfants

- Garde d'enfants à domicile
- Garde d'enfants hors du domicile (crèche, jardin d'enfant, halte-garderie, garderie périscolaire, assistante maternelle agréée)

# Cours à domicile

- Soutien scolaire et cours à domicile
- Assistance informatique et Internet
- Assistance administrative

# Les services à la vie quotidienne

# Hygiène de la maison

- Travaux ménagers
- Collecte et livraison de linge repassé\*

## Entretien de la maison

- Petits travaux de jardinage
- Petit bricolage
- Gardiennage et surveillance temporaire des résidences principales et secondaires

### Alimentation

- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas ou de courses à domicile\*

## Coordination

- Mise en relation et distribution de services

# Les services aux seniors et aux personnes handicapées

# À leur domicile

- Assistance aux seniors (sauf actes médicaux)
- Assistance aux personnes handicapées, (dont interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété)
- Garde malade (sauf les soins)

## Dans leurs déplacements

- Aide à la mobilité et transport de personnes\*
- Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante

# Pour les personnes dépendantes

- Conduite du véhicule personnel \* (pour des trajets domicile/travail, en vacances ou pour des démarches administratives)
- Soins esthétiques à domicile
- Soins et promenades d'animaux domestiques

 $<sup>\ ^*\</sup>grave{A}\ condition\ que\ cette\ prestation\ soit\ comprise\ dans\ un\ ensemble\ d'activit\'es\ effectu\'es\ \grave{a}\ domicile.$ 

# **Cesu,** le chèque qui rend service à tout le monde

# A

-> Entreprises, pages 6 et 7

# Cesu préfinancé

Les employeurs
(publics ou privés),
les communes,
les départements,
les organismes
de protection sociale
les délivrent.

# OU

# Cesu bancaire

Les banques les délivrent sur simple demande d'adhésion.

# B

-> Particuliers, pages 8 et 9







L'intervenant à domicile peut travailler chez les particuliers ou dans les entreprises et associations de services. Consultez la liste des structures agréées sur www.servicesalapersonne.gouv.fr

-> Intervenants à domicile, pages 10 et 11



# Vous êtes employeur et souhaitez faciliter la vie de vos salariés



# Cesu, mode d'emploi

Le Cesu (chèque emploi service universel) est un chèque qui permet de rémunérer tous les services à la personne. Vous en faites bénéficier vos salariés en finançant une partie du chèque sur le modèle du titre restaurant. En retour, votre entreprise profite d'avantages fiscaux et sociaux.

# Le Cesu, comment ça marche?

Vous financez une partie du chèque, tandis que votre salarié finance l'autre. Vous êtes libre de déterminer le montant de l'abondement du Cesu.

# Pourquoi financer des Cesu aux salariés de votre entreprise?

Le Cesu est un outil utile de la politique sociale et de gestion des ressources humaines des entreprises: fidéliser les collaborateurs tout en attirant les talents. Il permet d'améliorer leur qualité de vie à un coût réduit pour l'entreprise.

# C'est vous qui choisissez!

Votre entreprise peut choisir de ne payer qu'une certaine catégorie de services. Il suffit d'en formuler la demande auprès d'un des organismes habilités à émettre des Cesu. Il fera imprimer, sur le chèque, les services que vous aurez choisi de financer.

# Des avantages financiers importants

Votre entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt de 25 % sur les aides versées (500 000 euros maximum par an).

De plus, la part du chèque financée par l'entreprise est exonérée des cotisations sociales (dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par salarié).

La part financée est déductible de l'impôt sur les sociétés.

# A qui devez-vous vous adresser en tant qu'employeur pour obtenir des Cesu?

Il existe six organismes habilités à délivrer des Cesu aux employeurs:

Natexis Intertitres (Groupe Banque Populaire), Sodexho Chèques et Cartes de Services, Domiserve (filiale des groupes Axa et Dexia Crédit Local), Chèque Domicile (Groupe Chèque Déjeuner), Accor Services France (en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne) et La Banque Postale (Groupe La Poste).













Pour plus de détails:

www.servicesalapersonne.gouv.fr



# Vous avez besoin d'un service à domicile

# Trouver un intervenant à domicile grâce aux enseignes nationales

Vous avez le choix de vous adresser à l'une des enseignes nationales qui vous permettent de façon simple, rapide et sécurisée d'accéder aux services dont vous avez besoin. Une liste complète est disponible au dos de la brochure et sur:

www.servicesalapersonne.gouv.fr.

# Cesu: mode d'emploi

Le Cesu (chèque emploi service universel) est un chèque qui permet de rémunérer les services à la personne effectués à votre domicile (et hors du domicile pour la garde d'enfants), tout en payant moins d'impôts et moins de charges sur le salaire de la personne qui travaille chez vous.

# Où obtenir des Cesu?

- Cesu préfinancés : ils sont délivrés par les employeurs à leurs salariés.

  Dans ce cas, l'employeur et/ou le comité d'entreprise en paie l'intégralité ou une partie. Les collectivités et les organismes de protection sociale peuvent aussi verser leurs allocations sociales en Cesu.
- **Cesu bancaires :** votre **banque** vous en fournit sur simple demande. Il remplace alors le chèque emploi-service ou CES.

L'utilisation des Cesu pour payer un intervenant à domicile revient **moins cher** que le travail au noir. De plus, vous ne prenez **aucun risque** face aux éventuels accidents du travail.

# Les avantages fiscaux et sociaux

- 50% des sommes versées pour les services à la personne sont déduites de votre impôt sur le revenu. Chaque année, vous recevrez un récapitulatif pour votre réduction d'impôt.
- Vous bénéficiez d'un allègement de charges si vous déclarez le salaire réel de votre employé (et d'une exonération totale ou partielle pour les personnes dépendantes ou handicapées et les personnes de plus de 70 ans);
- Si vous avez recours à une entreprise ou une association agréée de services à la personne, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur les prestations qu'elle vous facture;
- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% pour la garde des enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile.

# Déclarer votre salarié dans le cadre de l'emploi direct

Il suffit de remplir un petit formulaire (volet social) avec le numéro de sécurité sociale du salarié, le nombre d'heures travaillées et la rémunération versée. C'est ensuite le Centre national du Cesu (CN Cesu) qui traite votre déclaration, calcule les cotisations et établit la feuille de paye. Les volets sociaux accompagnent les Cesu que vous obtenez auprès de votre banque. Dans le cas des Cesu préfinancés, c'est le Centre national du Cesu qui vous fournira un carnet de volets sociaux.

Si vous passez par une association ou une entreprise de services, c'est elle qui se charge des déclarations administratives.

# Le saviez-vous?

L'État agrée les entreprises et associations spécialisées dans les services à la personne qui remplissent certaines conditions. Elles peuvent ainsi être payées en Cesu. L'agrément est un gage de la qualité du service. Il est plus exigeant pour les activités en relation avec les enfants, les personnes dépendantes, handicapées ou âgées.





# Vous voulez travailler dans les métiers de services à la personne



# Travailler au service des autres, à leur domicile

Si vous voulez travailler dans ce secteur. il existe des entreprises et associations de services spécialisées dans chaque secteur d'activités: garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, assistance informatique, auxiliaire de vie, etc. Vous pouvez aussi faire le choix de travailler pour le particulier employeur. Renseignez-vous dans votre ANPE, sur le site de la Fédération nationale des particuliers employeurs (www.fepem.fr) et sur le site Internet de l'Agence nationale des services à la personne (répertoire national des organismes agréés):

www.servicesalapersonne.gouv.fr



# Vos avantages à être payé en Cesu

- Vous êtes déclaré et bénéficiez d'une couverture sociale complète ;
- Vous êtes payé pendant vos arrêts de travail (maladie, accident du travail, maternité);
- Vous pouvez bénéficier des indemnités chômage ;
- Vous avez droit aux congés payés, à la formation, la retraite et la prévoyance;
- Vous recevez chaque mois travaillé un bulletin de paye ou une attestation d'emploi.

# Encaisser le Cesu

Vous pouvez déposer vos Cesu bancaires et préfinancés directement sur votre compte bancaire.

Vous pouvez également envoyer vos Cesu préfinancés au Centre de remboursement du Cesu à Bobigny (voir adresse p. 21).

# Des perspectives professionnelles

Tous les ans, le secteur des services à la personne crée de nombreux emplois. Des entreprises et associations se développent pour offrir des services aux particuliers. Vous pouvez y travailler et y évoluer avec l'expérience et devenir chef d'équipe, responsable clientèle, qualité...

Les travailleurs de ce secteur, seuls, en entreprise ou en association, ont accès à la formation professionnelle comme tous les salariés. Ils peuvent aussi bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Des partenariats sont engagés avec les partenaires sociaux, les centres de formation et les écoles pour revaloriser les métiers de l'humain et dispenser des formations complètes et qualifiantes, en adéquation avec le secteur des services à la personne.

# Simplifier et améliorer la vie de tous

De nos jours, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale. Il n'est pas rare de passer plus d'une heure dans les transports pour se rendre sur son lieu de travail et 81 % des femmes entre 25 et 49 ans travaillent. Il est souvent difficile de consacrer tout le temps que l'on voudrait à ceux qui nous sont chers.

Ces évolutions de nos modes de vie, les professionnels des services à la personne savent y apporter des réponses pratiques. Le Cesu est l'instrument de simplification des relations entre particuliers et salariés du secteur.

# Arthur,

10 mois, est gardé par Emma, du lundi au vendredi.

Qui, à la ville comme à la campagne, n'a pas rencontré de problèmes pour faire garder son enfant ? Si vous avez besoin d'une « nounou » ou d'une assistante maternelle agréée, vous pouvez vous adresser à des organismes agréés spécialisés dans la garde d'enfants, ou recruter une personne qualifiée située dans votre entourage. Les jardins d'enfants, les crèches, les haltes garderies ou les garderies périscolaires sont également concernés et vous pourrez les payer en Cesu.

80,7%

des femmes entre 25 ans et 49 ans ont une activité professionnelle.





Emma, qui aime la compagnie des enfants, a le sens de l'organisation et des responsabilités. Elle sait cuisiner de délicieuses purées et raconte les histoires mieux que quiconque. Toutes ses qualités, elle les doit autant à sa personnalité qu'à son diplôme d'assistante maternelle.



En septembre, **la maman d'Arthur** n'avait toujours pas
de solution pour faire garder
son enfant. Elle a trouvé une
assistante maternelle agréée
par sa commune et ne
regrette pas son choix:
« Emma est formidable! »
Elle emmène Arthur au parc
tous les jours, joue avec lui
et lui donne son bain
quotidiennement.

# Rémi,

collégien, prend des cours d'anglais avec Marie, tous les mercredis.

Résoudre les problèmes de mathématiques de son enfant, l'aider à rédiger ses rédactions de français, ce n'est simple pour personne...

Pour encourager les progrès de votre enfant à l'école, des organismes spécialisés dans le soutien scolaire à domicile se chargent d'aider les écoliers à progresser ou à se remettre à niveau. Vous pouvez également faire appel à un étudiant, spécialisé dans un domaine qui vous intéresse. Dans tous les cas, vous pourrez payer l'intervenant en Cesu.



**50**% de réduction d'impôt sur le revenu des sommes versées au titre des services à la personne.



**Marie**, qui maîtrise très bien l'anglais, aime partager son savoir et son accent, qu'elle a travaillé lors de son dernier séjour en Angleterre. Elle s'entend très bien avec Rémi, qui progresse et remonte activement sa moyenne.



**Rémi**, bien que pratiquant l'anglais depuis le CM2, n'a pas toujours le meilleur accent! Sa mère se désespère, son père ne parle pas de langue étrangère. Pour ses parents, c'est un soulagement que Marie puisse l'aider.

# Janine & Henri,

propriétaires d'un jardinet, apprécient le coup de tondeuse d'Éric.

S'occuper d'un jardin peut être une passion, mais c'est aussi très fatiguant, et ça demande du temps... que l'on soit jeune ou plus âgé, c'est parfois une corvée. Et pourtant, des fleurs et des buissons bien entretenus, c'est un réel plaisir, surtout quand le jardinier y met tout son cœur.

Pourquoi ne pas faire appel à une aide, ponctuelle ou régulière, qui fera pour vous ces petits travaux de jardinage?

Aujourd'hui, **16 millions** de ménages entretiennent un jardin!



Ce qu'aime **Éric**, c'est autant s'occuper des jardins que de donner des conseils sur leur agencement. Il a toujours voulu faire un métier où il serait près des gens, où il se sentirait utile. Avec les fleurs, les arbres, Janine et Henri, il trouve son bonheur.



Janine & Henri, retraités, adorent passer du temps dans leur jardinet. Mais ils n'ont ni le courage, ni la force de tout faire. Avec Éric, non seulement les plantes et la pelouse sont très bien entretenues, mais en plus, ils échangent avec lui bien plus que sur la pluie et le beau temps.



# Chez les ipont,

la maison est nettoyée du sol au plafond par Michelle et Patrick toutes les semaines.

Quand on travaille, quand on a plusieurs enfants ou quand on prend de l'âge, entretenir son appartement ou sa maison relève parfois du calvaire. Le ménage et le soin du linge peuvent être faits par des personnes compétentes et sérieuses, qui sauront s'occuper de votre maison comme de la leur. Le Cesu sera votre moyen de paiement.



directs et non délocalisables seraient créés.



Ordonnés et dynamiques, Michelle et Patrick s'occupent d'entretenir la maison de ceux qui ne peuvent pas le faire. Plus qu'une couverture sociale complète, le Cesu leur permet de rencontrer des gens.



Chez Les Dupont, on aime que tout soit propre. En revanche, les démarches administratives et le calcul des charges sociales, ça n'est pas leur fort. Avec le Cesu, pas de souci, deux cases à remplir et Michelle comme Patrick ont leur feuille de paye.

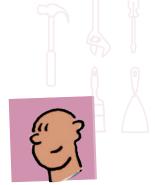
# Denise,

retraitée, fait souvent appel à Antoine, pour bricoler dans sa maison.

Les tableaux à accrocher, les étagères à fixer, les volets à repeindre, la tasse à recoller... on a vite fait de se sentir débordé par des petits travaux de bricolage pour lesquels les dimanches ne suffisent plus. Alors rémunérer quelqu'un pour tous ces menus services permet de souffler un peu...

Et c'est en toute confiance que vos petits travaux seront effectués par un bon bricoleur qui peut, grâce au Cesu, profiter de formations.





Les besoins des uns sont les emplois des autres

**Antoine**, « homme toutes mains », sait se servir de ses dix doigts pour rendre service aux autres.

Les marteaux et les clous n'ont plus de secrets pour lui, mais il aime aussi avoir de longues discussions avec Denise sur les tableaux et les paysages qu'elle peint.



**Denise**, retraitée, n'a plus très envie de monter sur des escabeaux ou de fixer des étagères.

Elle est soulagée de l'aide qu'Antoine lui apporte, dans sa cuisine comme dans son salon, d'autant qu'il apprécie toujours sa compagnie et ses nouveaux tableaux!

Le secteur des services à la personne est celui qui connaît la plus forte croissance depuis 10 ans:

5,5 % par an

# Nathalie,

curieuse de tout, prend des cours d'informatique à domicile avec Bernard.

Comprendre l'informatique et le fonctionnement d'Internet, ce n'est pas l'affaire de tous.
Alors pourquoi ne pas se faire aider?
Ne parlons pas de toutes les démarches administratives auxquelles nous sommes tous confrontés, quels que soient les moments de la vie.
Les Cesu permettent de payer ces services, et d'avoir le plaisir de se faire aider à son propre domicile.



**53** % des Français disposent aujourd'hui d'un ordinateur à domicile.



**Bernard**, débrouillard et curieux de tout, maîtrise parfaitement Internet et les ordinateurs. C'est un jeu pour lui de déjouer les problèmes informatiques. Il sait aussi expliquer à Nathalie, en toute simplicité, comment envoyer un message électronique à son fils qui est en stage à l'étranger.



**Nathalie** s'intéresse aux nouvelles technologies. Même si elle ne veut pas tout connaître sur un ordinateur, elle veut au moins savoir envoyer un message électronique à son fils.

# Josette,

handicapée, adore se promener avec Isidore lors des journées ensoleillées.

Lorsque l'on est handicapé ou trop âgé pour sortir seul, on peut faire appel à un intervenant pour ses déplacements. Il en est parfois de même pendant une courte période, à l'issue d'une hospitalisation. Que ce soit pour aller sur son lieu de travail, faire ses courses ou pour partir en vacances, le Cesu vous permet de rémunérer une aide qui vous conduit soit avec votre propre véhicule, soit dans un véhicule spécialisé. L'intervenant vous aide aussi dans d'autres tâches de votre vie quotidienne (à l'exclusion des soins et des actes médicaux).





Isidore, volontaire et énergique, ne se laisse pas impressionner. Pousser un fauteuil roulant dans un parc, aider une personne à passer de son fauteuil à un banc de square, c'est pour lui un exercice facile. Discuter avec Josette reste quand même le plus grand de ses plaisirs.



Josette, handicapée, est toujours prête pour aller se promener, faire ses courses et effectuer ses démarches administratives.

Quand Isidore a commencé à l'aider dans sa vie quotidienne, ça a été un soulagement pour elle comme pour sa famille.

# Madeleine,

75 ans, apprécie infiniment que Martin lui porte ses repas à domicile.

pour rester indépendant et continuer à vivre chez soi plus simplement.
La personne qui fait vos courses peut même préparer votre repas à domicile. Quel plaisir de partager ces moments de convivialité, plutôt que de rester seul!
Adressez-vous à une personne que vous choisirez vous-même ou à un organisme agréé spécialisé.
Vous pouvez les payer tous deux

Le portage de repas ou de courses à domicile est une bonne solution



Une espérance de vie de **79 ans** pour les personnes nées en 2004.



en Cesu.

**Martin**, qui n'a pas les deux pieds dans le même sabot, fait régulièrement les courses de Madeleine et lui mijote des petits plats, tout en discutant avec elle de la vie du quartier. Il sait toujours à l'avance ce qui lui fera plaisir.



**Madeleine**, d'un naturel bon vivant, ne se voyait pas manger des plats préparés ni rester seule à l'heure du déjeuner. Alors, c'est toujours un peu la fête quand Martin vient chez elle, après les courses.

# L'Agence nationale des services à la personne

L'Agence nationale des services à la personne a été créée à l'automne 2005. Elle est chargée de promouvoir le développement et la qualité des services à la personne, à savoir l'ensemble des activités qui facilitent la vie quotidienne des particuliers, des familles et des personnes dépendantes.

Avec une fonction générale de pilotage, elle impulse la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans le plan de développement des services à la personne.

Ce plan repose notamment sur la structuration d'enseignes nationales, qui ont vocation à faciliter la distribution des services à la personne (lire p. 21), sur le Cesu, qui va rendre l'accès à ces services moins cher, et sur la nécessaire professionnalisation du secteur. Il s'agit de rendre ces métiers plus attractifs, en améliorant la couverture sociale et les conditions de rémunération des salariés, et en développant les filières de formation.

















Créez votre entreprise

# Les enseignes nationales de services à la personne

Voir la liste des enseignes nationales au dos de cette brochure

Les enseignes nationales permettent à chacun d'accéder de façon simple et rapide aux services de son choix. Grâce à un numéro de téléphone national et au site Internet dédié, les particuliers trouvent facilement un professionnel près de chez eux.

L'enseigne nationale permet la mise en relation de la personne avec l'intervenant à domicile. À cet effet, les enseignes sélectionnent, sur la base de critères de qualité, des entreprises et associations agréées, qui réalisent le service.

# Contacts utiles

# www.servicesalapersonne.gouv.fr

N° Indigo 0 820 00 23 78

0,12 € TTC / M

# **Particuliers**

Centre national du Cesu
 3, avenue Emile Loubet
 42961 Saint-Etienne cedex 9
 0 820 86 85 84 (0.12 TTC/min)

Déclarer votre salarié: www.cesu.urssaf.fr

 Centre Pajemploi (garde d'enfants à domicile)
 43013 Le Puy-en-Velay cedex
 0 820 00 72 53 (0,11 TTC/min)

Déclarer votre salarié: www.pajemploi-urssaf.fr

- Fédération nationale des particuliers employeurs 0 825 07 64 64 (0,15 TTC/min) www.fepem.fr
- Liste des organismes agréés de services à la personne : www.servicesalapersonne.gouv.fr

# Entreprises

Vous procurer la liste des émetteurs de Cesu:

- Natexis Intertitres (Groupe Banque Populaire) 0 820 20 20 01 (0,09 TTC/min) www.intertitres.natexis.fr
- Sodexho Chèques et Cartes de Services (Groupe Sodexho Alliance)
   825 801 806 (0.15 TTC/min)
   www.sodexho-ccs.com
- Domiserve (Axa et Dexia Crédit Local)
   0 810 55 55 55 (prix appel local)
   www.domiserve.com
- Chèque Domicile (Groupe Chèque Déjeuner) 01 41 47 24 00/06 www.chequedomicile.fr
- Accor Services France (en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne)
   0 810 04 6000 (prix appel local)
   www.accorservices.fr
- La Banque Postale (Groupe La Poste)
   0 820 826 826 (0.09 TTC/min) www.labanquepostale.fr

# Salariés ou demandeurs d'emploi

- Centre de remboursement du Cesu 93738 Bobigny cedex 9 0 892 680 662 (0,34 TTC/min) www.crcesu.fr
- Liste des organismes agréés de services à la personne: www.servicesalapersonne.gouv.fr
- ANPE www.anpe.fr

# Les délégués territoriaux

Ils représentent l'Agence nationale des services à la personne dans leur département.

01 | AIN M. LUCIUS

34, avenue des Belges - BP 70417 01012 BOURG-EN-BRESSE cedex 04 74 45 91 40

02 | AISNE

Mme TAINE Direction Départementale du Travail 18, rue Quinquet - 02200 SOISSONS 03 23 26 35 43

03 | ALLIER M<sup>me</sup> BOILLAUD 12, rue de la Fraternité - 03017 MOULIN

04 70 48 18 08

04 | ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

M. BELMONT Résidence La Source - Rue du Trelus 04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 30 21 75

05 | HAUTES-ALPES Mme MAZAS

Centre Administratif Desmichels - BP 129

05004 GAP cedex 04 92 52 53 97

06 | ALPES-MARITIMES Mme TREMOLIERES

Route de Grenoble - 06286 NICE cedex 03

04 93 72 76 08

07 | ARDÈCHE M<sup>me</sup> JUNG

15, avenue Clément-Faugier 07000 PRIVAS

04 75 66 74 80

08 | ARDENNES

M. SOENE

21, avenue Gambetta 08400 VOUZIERS

03 24 71 35 79

09 | ARIÈGE Mme BINOT

2, rue de la Préfecture

09007 FOIX cedex 05 34 09 36 36

10 | AUBE Mme BARTOLI-BOULY

2, rue Fernand-Giroux - BP 368 10025 TROYES

03 25 71 83 65

11 | AUDE

M. PERRAUT

ZI La Bouriette - Rue Jean-Mélies

BP 1006 - 11850 CARCASSONNE cedex 04 68 77 40 56

M. VIONNET

4, rue de Sarrus - BP 3110

12031 RODEZ cedex 9

05 65 75 59 30

13 | BOUCHES-DU-RHÔNES

M. PALAORO 55, boulevard Périer

13415 MARSEILLE cedex 20

04 91 57 96 56

14 | CALVADOS

M. LE GOFF

N. LL GOT 3, place Saint-Clair - BP 30004 14201 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR cedex 02 31 47 74 53

M POLIDEROLIX

1, rue de Rieu - 15012 AURILLAC cedex **04 71 46 83 66** 

16 | CHARENTE

Mme MARIN

15, rue des Frères Lumières BP 1343 - 16012 ANGOULÊME cedex **05 45 66 68 79** 

17 | CHARENTE-MARITIME M. GUERILLOT

Centre Administratif Chasseloup Laubat - Avenue Porte Dauphine 17021 LA ROCHELLE cedex 1

05 46 50 86 20

M. AMI Centre administratif Condé

2, rue Victor-Hugo - 18013 BOURGES cedex **02 48 27 10 04** 

19 | CORRÈZE

M BOUCOURT

Cité administrative - Rue Jean-Montalat

BP 153 - 19011 TULLE 05 55 21 80 87

20 | (2A) CORSE-DU-SUD M. DE GAILLANDE

2 chemin de Loretto - BP 332 20180 AJACCIO cedex 1

04 95 23 90 27

20 | (2B) HAUTE-CORSE M. VIGNAL

Maison des affaires sociales

BP 117 - 20291 BASTIA cedex **04 95 32 98 52** 

M. BAILBE 11, rue de l'Hôpital - BP 1502

21 035 DIJON cedex 03 80 45 75 02

22 | CÔTE-D'ARMOR

M. TAHRI

Place Salvador-Allende - BP 2248 22022 SAINT-BRIEUC cedex

02 96 62 65 50

M. BRUNIN

Cité administrative - Place Bonnyaud

BP 132 - 23003 GUÉRET cedex 05 55 41 86 48

24 | DORDOGNE M<sup>me</sup> PLANTIE

9, rue de Varsovie - 24016 PÉRIGUEUX

05 53 02 88 19

M. DOUGY

Cité administrative - 5, place Jean-Cornet 25041 BESANCON cedex

03 81 21 13 29

26 | DRÔME Mme THOMAS

70, avenue de la Marne - BP 2121

26021 VALENCE cedex **04 75 75 21 67** 

27 | EURE

M. HUFTIER 2. rue Alexandre - BP763

27307 BERNAY cedex

02 32 46 76 70

28 | EURE-ET-LOIRE M. APPREDERISSE

13, rue du Docteur-Haye - 28000 CHARTES

02 37 18 79 01

29 | FINISTÈRE

Mme ABIVEN-ABALLEA DDASS - Cité administrative de Kerseunteun

29324 QUIMPER cedex

02 98 64 50 37

30 | GARD

M. CHAMPENOIS

174, rue Antoine-Blondin BP 7139 - 30913 NÎMES cedex **04 66 38 55 11** 

31 | HAUTE-GARONNE Mme GIBOU PONS

DDTEFP – Cité administrative Bât. B - Boulevard Armand-Duportal

31074 TOULOUSE cedex 05 67 73 65 40

32 | GERS

M. DUTERTRE

2, place Denfert Rochereau BP 341 - 32007 AUCH cedex

05 62 61 63 78

Mme FOURMY 118, cours du Maréchal-Juin

33075 BORDEAUX cedex 05 56 00 08 81

M<sup>me</sup> MIFSUD DDTEFP - 615, boulevard d'Antigone 34064 MONTPELLIER cedex 2

04 67 22 88 92

M. GUEGUEN

18. avenue Henri-Fréville - CS 80809 35208 RENNES cedex 2

02 99 26 57 65

Mme ROYER 1, avenue Aristide-Briand- 36400 LA CHATRE **02 54 62 15 00** 

37 | INDRE-FT-LOIRE

M. BORDE 8, rue Alexandre-Flemming

BP 2729 - 37027 TOURS

02 47 31 57 01

M. GENTELET

17-19 rue du Commandant l'Herminier

38032 GRENOBLE 04 76 63 67 16

M. FOUCQUART

165, avenue Paul-Seguin BP 372 - 39016 LONS-LE-SAUNIER

03 84 87 26 16

M. TROGNON

4, allée de la Solidarité

BP 403 - 40012 MONT-DE-MARSAN 05 58 46 65 67

41 | LOIR-ET-CHER

Mme BELLEMERE-BASTE

Centre administratif - 34, avenue Maunoury

41011 BLOIS cedex 02 54 55 85 77

M. DAMEZIN

11, rue Balay - 42021 SAINT-ETIENNE **04 77 43 41 05** 

43 | HAUTE-LOIRE

M. BERAUD

4, rue de la Passerelle BP 313 - 43011 LE-PUY-EN-VELAY

04 71 07 08 34 44 | LOIRE-ATLANTIQUE

M. OGER Tour de Bretagne - Place de Bretagne 44047 NANTES cedex **02 40 12 35 01** 

45 | LOIRET M. DELBOSC

Cité administrative Coligny

131, faubourg Bannier - 45042 ORLÉANS 02 38 78 98 25

Mme SEBAG

304, rue Victor-Hugo - 46009 CAHORS

05 65 20 31 22

### 47 | LOT-ET-GARONNE

Mme GUILLON 997, avenue du Docteur Jean-Bru 47916 AGEN cedex 9 05 53 68 40 45

#### 48 | 107FRF

M. MOULARD Préfecture - 2, rue de la Rovère BP 130 - 48005 MENDE cedex **04 66 49 67 60** 

#### 49 | MAINE-ET-LOIRE

M. PESNEAU 7, rue Bouché Thomas 49043 ANGERS cedex 1 02 41 54 53 10

Mme LESDOS Centre d'affaire Atlantique - Bd Félix-Amiot BP 240 - 50102 CHERBOURG cedex 02 33 88 32 59

#### 51 | MARNE

M. VO DINH 60, avenue Daniel Simmonot 51037 CHÂLON-EN-CHAMPAGNE 03 26 69 57 10

### 52 | HAUTE-MARNE

M. NICAISE 15, rue Decrès - BP 552 52012 CHAUMONT cedex 03 25 01 67 12

### 53 | MAYENNE

Mme LENFANT Cité admistrative - Rue Mac-Donald BP 3850 - 53030 LAVAL cedex 9 02 43 67 60 20

#### 54 | MELIRTHE-ET-MOSELLE

M. DIDELOT 23, boulevard de l'Europe - BP 219 54506 VANDŒUVRE-LES-NANCY 03 83 50 39 22

M. MERCIER 28. avenue Gambetta BP 613 - 55013 BAR-LE-DUC 03 29 76 78 42

# 56 | MORBIHAN

M.BRASSART Parc Pompidou - Rue de Rohan Case Postale 3457 56034 VANNES cedex 02 97 26 26 22

### 57 | MOSELLE

Mme BIRCK 32, avenue André-Malraux 57046 METZ cedex 03 87 56 54 35

# 58 | NIÈVRE Mme BUFFET

11, rue Pierre Émile-Gaspard Case 66 58020 NEVERS 03 86 60 52 90

#### 59 | NORD M. GEIGER

Immeuble La République 77, rue Léon-Gambetta 59033 LILLE 03 20 12 55 10

# 60 | OISE

Mme WADOUX 101, av. Jean-Mermoz 0000 BEAUVAIS 03 44 06 26 30

#### 61 | ORNE M GIIFR7A

1, rue faubourg Saint-Éloi 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE 02 33 85 20 81

#### 62 | PAS-DE-CALAIS M. BAVIERE

5, rue Pierre-Bérégovoy -BP 539 - 62008 ARRAS cedex 03 21 60 28 08

# 63 ∣PUY-DE-DÔME

Mme BERNARD 18, bd Desaix - 63003 CLERMONT-FERRAND 04 73 98 62 31

# 64 | PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. ESCANDE Cité administrative - Boulevard Tourasse 64000 PAU 05 59 14 43 25

### 65 | HAUTES-PYRÉNÉES

M. BARNET Cité administrative Reffye BP 1720 - 65017 TARBES 05 62 54 18 72

### 66 | PYRÉNÉES-ORIENTALES

M. MARCO 76, bd Aristide-Briand 66026 PERPIGNAN 04 68 66 25 19

Mme BRIGNON 6, rue Gustave-Adolphe-Hirn 67085 STRASBOURG cedex 03 88 75 86 99

### 68 | HAUT-RHIN

M. PIERREL Cité administrative "Tour" 3. rue Fleischauer 68026 COLMAR 03 89 24 83 45

# 69 | RHÔNE

Mme DEBBARI 8-10, rue du Nord 69625 VILLEURBANNE **04 72 65 58 50** 

#### 70 | HAUTE-SAÔNE

M. FORTEA-SANZ Cité administrative - Place du 11e Chasseurs BP 383 - 70014 VESOUL cedex 03 84 96 80 20

### 71 | SAÔNE-ET-LOIRE

Mme VERNEDOUB 952, av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 71031 MÂCON cedex **03 85 32 72 50** 

M. BONNET Place de la République 72600 MAMERS 02 43 31 12 12

73 | SAVOIE Mme VILLARD D.D.T.E.F.P. - Carré CURIAL 73018 chambery cedex **04 79 60 70 17** 

74 | HAUTE-SAVOIE M. DUMONT BP 9001 - 74990 ANNECY cedex 9 04 50 88 28 02

M. MARTIN Préfecture de Paris 50, avenue Daumesnil 75012 PARTS

# 01 49 28 41 18

M. LAHAIE Cité administrative Saint Sever 2, rue Saint-Sever 76032 ROUEN 02 32 18 98 01

76 | SEINE-MARITIME

# 77 | SEINE-ET-MARNE

M. LOPEZ Cité administrative Bât. C - Pré Chamblain 77011 MELUN 01 64 41 28 40

# 78 | YVELINES

M. DENOZI Immeuble "la diagonale" 34, avenue du Centre 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 01 61 37 10 50

### 79 | DEUX-SÈVRES

M. THEFIOUX 4, rue Joseph-Cugnot BP 8621 - 79000 NIORT **05 49 79 93 37** 

### 80 | SOMME

M. DACCORD 7 rue Jean-Dunuy 80500 MONTDIDIER 03 22 98 30 22

#### 81 | TARN

Mme CALMELS 44, bd Maréchal-Lannes - BP 18 CANTEPAU 81027 ALBI 05 63 43 32 09

### 82 | TARN-ET-GARONNE

M. MATHIEU 44, rue de la Fraternité BP 73 - 82100 CASTELSARRASIN 05 63 32 82 81

# Mme LEVITTE

177, boulevard Charles-Barnier BP 131 - 83071 TOULON cedex 04 94 09 64 03

84 | VAUCLUSE Mme HENRIET 72, route de Montfavet BP 331 - 84022 AVIGNON cedex 1 04 90 14 75 57

M. COULAS 16-18, quai Victor-Hugo 85200 Quai Fontenay-le-Conte 02 51 50 14 22

86 | VIENNE M. PREVOST 22, rue Gay-Lussac - BP 529 - 86020 POITIERS **05 49 56 10 05** 

87 | HAUTE-VIENNE M. BENTALEB 2, allée Saint-Alexis - BP 13203 - 87032 LIMOGES 05 55 11 66 02

88 | VOSGES Mme LACHKAR 16, quai André-Barbier - 88025 ÉPINAL cedex 03 29 69 80 67

M. BENTOUNSI 1, rue de Preuilly – BP 13 - 89010 AUXERRE cedex 03 86 72 00 04

# 90 | TERRITOIRE DE BELFORT

M VET Maison des Artistes et du travail 11, rue Mazarin - BP 483 - 90016 BELFORT cedex 03 84 57 71 10

# 91 | ESSONNE

Mme LECORBEILLER Préfecture de l'Essonne Boulevard de France 91010 ÉVRY cedex 01 69 91 92 12

# **92** | **HAUTS-DE-SEINE** M<sup>me</sup> BOSQUAIN

Préfecture des Hauts de Seine 16-177, avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE cedex **01 40 97 24 20** 

# 93 | SEINE-SAINT-DENIS

M.THOMAS 1, avenue Youri-Gagarine 93016 BOBIGNY cedex 01 41 60 53 08

### 94 | VAL-DE-MARNE Mme BRENNER

Immeuble «Le Pascal» Avenue du Général-de-Gaulle 94007 CRÉTEIL 01 49 56 29 33

# 95 | VAL-D'OISE Mme LAURENT

Immeuble Altrium 3, boulevard de l'Oise 95017 CERGY-PONTOISE cedex 01 34 35 48 51

974 | LA RÉUNION Mme DAVID Place du Barachois 97405 SAINT-DENIS cedex (0262) 40 77 77 Les enseignes nationales de services à la personne **Accor Services** France Domicile 0826 27 15 15 0810 04 60 00\* www.francedomicile.fr www.accorservices.fr Partenaires: Mutualité française, UNA, Partenaires: Accor Services, UNCCAS. Europ Assistance. Personia La Poste 0810 205 008\* 0 820 829 829\* www.personia.org sap.groupe@laposte.fr www.laposte.fr Partenaires: ADMR, Crédit Mutuel, AG2R. Fourmi Verte **Domiserve** 0811 88 66 44\* 0810 55 55 55\* www.domiserve.com www.fourmi-verte.fr Partenaires: AXA Assistance, Partenaires: Familles Rurales, Groupama, Mutualité Sociale Agricole. DEXIA Crédit Local. Sodexho La Maison du Particulier 0825 801 806\*\* **Employeur** www.sodexho-ccs.com 0826 10 30 10\*\* Prix d'un appel local - \*\*0,15 TTC/min www.particulieremploi.fr CNP Services à la personne Partenaires: FEPEM, IRCEM Prévoyance, 0820 321 039\* TEEF. www.cnp-servicesalapersonne.fr Séréna reseau.prestataires@serena-sap.fr Partenaires: MAIF, MACIF, MGEN, Groupe Caisse d'Épargne. Les enseignes nationales en projet A Domicile Services 0810 600 447\* www.adomicileservices.com www.fede-adomicile.org www.aplus-qualite.fr MAAF, MMA et Azur - GMF Crédit Agricole - LCL Conception : Plan créatif - Participe Présent • Juillet 2006 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement